



Compensation financiere

Par **papyguignou**, le **17/04/2019** à **12:08**

Bonjour

Locataire d'un petit studio équipé d'un sani broyeur.

Suite à des défaillances répétées de ce dernier (2 inondations subies + X jours sans toilettes) mon propriétaire a obtenu très difficilement la garantie et un autre appareil a été installé en début d'année.

Le problème est que le nouveau s'avère indentique à l'ancien (inondations évitées de justesse)

Ne pouvant plus faire confiance à ce genre d'appareil (l'eau et l'électricité ne font jamais bon ménage et avec du matériel défaillant...!) je me vois privé à nouveau de toilette (en subissant des odeurs nauséabondes) et d'envisager un déménagement.

Puis-je obtenir une compensation financière de la part de mon propriétaire ?

Précision: en fonction de l'emplacement du studio dans l'immeuble mon propriétaire

ne peut que poser un sani-broyeur ou d'entreprendre des travaux très onéreux et soumis à autorisation.

Merci de votre réponse

Salutations